Associations : pensez à vos demandes de subventions

La Ville soutient financièrement et logistiquement les porteurs de projets associatifs.
Vous avez un projet avec votre association et vous avez besoin d'une aide ?

Pour cela, il vous faut répondre rapidement à l'appel à projets « subventions aux associations 2025 ».

Trappes soutient la vie associative !

La vie associative est une richesse inestimable pour notre ville. A Trappes, on compte près de **300 associations** et des milliers de bénévoles et d'habitants qui bénéficient de leurs actions.

C'est dans cet objectif que la Ville de Trappes s'inscrit de nouveau aux côtés du secteur associatif et encourage son développement. C'est le sens de l'appel à projets « subventions aux associations 2025 » que nous lançons aujourd'hui et qui a pour objectif de soutenir les actions qui, familières ou nouvelles, sont d'utilité sociale et collective.

La démarche évolue cette année. Dans une volonté de simplification et de modernisation, vous pouvez saisir votre demande via Trappes&Moi.

Pour ce faire vous devez :

- Créer un compte via la plateforme en suivant le lien;
- Compléter le formulaire en suivant ce **lien**.

Plusieurs documents vous seront demandés au cours de votre demande de subvention :

- Les derniers statuts de votre association;
- Un relevé d'identité bancaire;
- Le dernier rapport d'activité;
- Un bilan financier.

Vous serez également amené à renseigner le budget de votre association pour l'année 2025 et éventuellement les budgets de projets pour lesquels vous sollicitez une subvention.

Afin d'accompagner les associations vers la dématérialisation, plusieurs sessions d'accompagnement sont organisées à l'Espace 1901 :

- Lundi 25 novembre de 19h à 20h;
- Lundi 2 décembre de 19h à 20h;
- Samedi 7 décembre de 10h à 11h.

Pour vous inscrire à ces sessions d'accompagnement, vous pouvez écrire par mail à associations@mairie-trappes.fr ou appeler l'Espace 1901 au 01.30.69.19.55